

l'Arctique; préparer l'utilisation commerciale du passage du Nord-Ouest; promouvoir une meilleure coopération circum-polaire; et moderniser notre dispositif de défense dans le Nord.

Le voyage effectué en 1985 par le Polar Sea, brise-glace de la Garde côtière américaine, a consterné tous les Canadiens - non pas tant parce qu'il a eu lieu, mais parce que nous disposions de bien peu de moyens pour affirmer le contrôle que nous revendiquions. Or, les revendications de souveraineté que l'on ne peut défendre finissent par disparaître. Il ne suffisait plus de parler, il fallait agir. Nous avons donc établi autour de l'archipel Arctique des lignes de base droites qui définissent les limites des eaux intérieures historiques du Canada. C'est là une mesure que l'on envisageait depuis des décennies, sans pourtant jamais la prendre. En passant de la parole aux actes, nous avons montré au monde entier que ces eaux sont indiscutablement canadiennes.

Les gouvernements précédents avaient empêché la Cour internationale de Justice de connaître des différends portant sur notre juridiction dans l'archipel. Mais refuser de défendre sa cause, c'est laisser entendre que l'on n'est pas très sûr de son bien-fondé. Confiants dans la validité de notre prétention sur l'Arctique, nous avons aujourd'hui retiré nos réserves d'une époque où nous étions plus timorés.

Le ministre de la Défense nationale, Perrin Beatty, a annoncé que les Forces canadiennes procèdent comme prévu à l'aménagement de bases avancées pour les CF-18. Les vols de surveillance sont devenus plus nombreux dans l'Arctique. Les exercices militaires qui viennent de s'achever dans le Nord ont constitué l'un des plus grands déploiements de forces terrestres qui ait jamais eu lieu dans les îles du haut Arctique. Le gouvernement examine en ce moment, dans le contexte du Livre blanc sur la défense, diverses grandes options propres à renforcer notre dispositif de défense dans le Nord, notamment la mise en place d'une capacité de surveillance accrue et l'acquisition possible de sous-marins pouvant naviguer dans l'Arctique.

Nous donnons suite au projet de construction, ici même sur la côte ouest, du plus grand brise-glace au monde - un bâtiment très perfectionné de classe 8. Bien sûr, c'est là un projet d'importance, aussi bien sous le rapport des emplois que pour le renforcement de notre capacité en matière de construction navale. Mais, surtout, il nous apportera le moyen d'exercer un contrôle effectif sur les eaux de l'archipel.